

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le vendredi 23 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Bernard LEPERS, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEPERS Bernard, HERBETTE Jean-Luc, GALLET Jean-Claude, MARDYLA Laurence, GIRAUD Ghislain, RINGEVAL Annie, LERICHE Thierry, DUPUIS Jean-Marc, DOMET Loïc

Etaient Absents excusés

THIBAUT Marie-Françoise donnant pouvoir à MARDYLA Laurence
d'HAUTEFEUILLE Omblin donnant pouvoir à DUPUIS Jean-Marc
JOURDAIN Régis donnant pouvoir à RINGEVAL Annie

Etaient absents non excusés

CERCLIER Laurent, MABILLE Dominique, MOURONVAL Jérôme

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Thierry LERICHE a été désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

DEMANDE DE MODIFICATIF DU LOTISSEMENT LA TERRIERE, SUBDIVISION DES LOTS 3 ET 4 POUR CREATION D'UN TERRAIN SUPPLEMENTAIRE (23.12.2011 83/082)

Suite à la réunion avec les co-lotis du lotissement de « La Terrière » qui s'est déroulée en mairie le samedi 17 décembre 2011, au cours de laquelle les co-lotis se sont déclarés favorables à la subdivision des lots 3 et 4 dans le but de créer un lot supplémentaire. La Société Métris a fait parvenir à M.le Maire le dossier de demande de modificatif du lotissement « La Terrière »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le modificatif du lotissement « La Terrière » qui prévoit notamment la division des lots 3 et 4 pour création du lot 9.

Le Conseil Municipal autorise en outre M. le Maire à solliciter auprès de l'UTGA le modificatif au Permis d'Aménager du lotissement.

DEFINITION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT « LA TERRIERE » (23.12.2011 84/082)

Suite à la division des lots 3 et 4 du lotissement « La Terrière » pour création du lot 9, M. le Maire propose au Conseil Municipal de définir le prix de vente des parcelles restantes au lotissement « La Terrière ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le prix de vente des parcelles du lotissement « La Terrière » à 69 €/m².

La séance est levée à 18 h 55

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits.

Le Maire et le Conseil Municipal.

LEPERS Bernard	
HERBETTE Jean-Luc	
GALLET Jean -Claude	RINGEVAL Annie
MARDYLA Laurence	
THIBAUT Marie-Françoise	JOURDAIN Régis
GIRAUD Ghislain	LERICHE Thierry
d'HAUTEFEUILLE Omblin	DOMET Loïc
DUPUIS Jean Marc	